

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2017

Convocation du 13 novembre 2017

Étaient présents: Mmes et MM. les conseillers municipaux:

Corinne MOREL, Christine PERONNE, Catherine POLMAN, Martine QUOIRAUD,

Raymond BENITO, Jean-Marie BLAINEAU, Patrick PIVETEAU, Marcel PRECIGOUT, Christian VIMPERE, Philippe ZANDVLIET

Absents excusés : Laurent GESTRAUD a donné procuration à Philippe ZANDVLIET
Aurélia RIPOCHE a donné procuration à Patrick PIVETEAU
Pascal RIVET a donné procuration à Christine PERONNE
Pierre BAJOR, Stéphane VILLETTE

Secrétaire de séance : Patrick PIVETEAU

La séance est ouverte à 20 heures 30.

1-LE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION du 27 octobre 2017 n'amène pas de remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2-C.C.A.S. « budget »

L'adjoint aux finances rappelle que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRe) autorise la commune de moins de 1500 habitants à ne plus disposer d'un CCAS. Sans y être tenue, elle peut le dissoudre.

Lors de la séance du 15 février 2016, à l'unanimité, nous avons opté pour conserver notre CCAS.

Mais, pour diverses raisons, budget limité, pas de service social, pas de personnel formé, les principales missions qui incombent au CCAS ne peuvent être menées.

Ce qui n'empêche pas les élus d'avoir un regard et une oreille attentive vers les administrés d'une part, et d'autre part après entretien les diriger, si besoin est, vers la Maison Départementale des Solidarités d'Horte et Tardoire à La Rochefoucauld qui comme son nom l'indique à une structure adaptée.

Les membres bénévoles du CCAS sont assujettis à une cotisation à l'URSSAF 18 €/membre soit 162 €/an. Nous pourrions en faire l'économie.

Les seuls mouvements d'écritures enregistrées dans ce budget sont liés aux dépenses d'organisation du traditionnel repas des Aînés.

Les dépenses de cette manifestation festive et amicale peuvent être enregistrée sur la ligne 6257- Réceptions, comme pour les vœux du maire.

Ensuite, dans le cas d'urgence absolue (ex : une famille qui se trouve à la rue sans le sou suite à un incendie, un accident routier grave, tempête, etc...) une ligne 6713- Secours peut être alimentée au budget principal.

Pour ces raisons, l'adjoint aux finances ne voit pas l'intérêt de conserver ce budget qui occasionne plus de frais et de travail qu'il ne sert et demande aux conseillers de délibérer afin de fermer ce compte à la fin de l'année 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour fermer à la fin de l'année le budget annexe CCAS.

FAVORABLE : 12

3-LOGEMENTS COMMUNAUX « loyers »

Suite à un contrôle des baux par la trésorerie, il a été constaté que les indices n'ont pas été réactualisés depuis plusieurs années. Nous avons effectué le nécessaire pour régulariser cette situation. Un avenant va être adressé à chaque locataire stipulant le nouvel indice de référence IRL publié par l'INSEE et la période de révision au 1er juillet pour tous les locataires.

En suivant, une révision du montant des loyers sera effectuée sur décembre 2017, sans rétro-activité.

M. le maire demande aux conseillers de délibérer pour accepter la non-rétroactivité de ces régularisations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour une révision du montant des loyers sur le mois de décembre sans rétroactivité et la date du 1er juillet comme date de révision pour tous.

FAVORABLE : 11 ABSTENTION : 1

4-INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AUX COMPTABLES DU TRESOR

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal un courrier daté du 7 novembre 2017 de M. le Trésorier de La Rochefoucauld relatif à l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et EPCI par décision de leur assemblée délibérante pour l'année 2017.

Le montant de l'indemnité est de 431,93 € (indemnité de conseil 401,44 €; indemnité de confection budget 30,49 €) moins les charges 38,25 € soit net 393,68 €.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil municipal émet un avis défavorable pour le règlement de cette indemnité à M. le Trésorier.

DÉFAVORABLE: 11 FAVORABLE 1

5-SYNDICAT BANDIAT-TARDOIRE-BONNIEURE

La commune de Bouëx demande son adhésion au Sy BTB. Si l'adhésion de cette commune est validée, elle nécessitera une modification du périmètre du Sy BTB ainsi que de ses statuts. Les communes adhérentes doivent délibérer sur l'approbation ou non du nouveau périmètre du syndicat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour l'adhésion de la commune de Bouëx et le nouveau périmètre du Sy BTB .

FAVORABLE 12

Arrivée de Jean-Marie BLAINEAU

6-REPAS DES AÎNÉS

La date est fixée au dimanche 29 avril 2018

7-REPAS EMPLOYÉS COMMUNAUX-ÉLUS

Comme convenu lors du dernier conseil, Cathy a proposé un devis ainsi que Pascal. Une préférence se dégage pour le devis du traiteur présenté par Pascal.

La date est fixée au samedi 27 janvier 2018, seule date disponible pour ce traiteur.

13-INFORMATIONS

•**Restaurant scolaire** : une table chaude a été commandée à MAT HÔTEL pour un devis de 1 560 € TTC en remplacement d'une table qui a "fait son temps".

•**Fourchettes et Cie** : est à jour de ses loyers.

•**Questionnaire rythmes scolaires rentrée 2018-2019**. Résultats de l'enquête pour le RPI :

nombre d'inscrits 98, réponse 85, 50 pour 4 jours (58,82%), 34 pour 4 ½ jours (40%), sans réponse 1 (1,18%),

pour la garde : 31 pour le CLSH (36,47%), autre 51 (60%), sans réponse 3 (3,53%).

La date du prochain conseil est fixée au **VENDREDI 19 JANVIER 2018 à 20 h 30**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00